



## Conférence de presse annuelle 2007

### Fiche thématique n°12

La banque des projets européens

Luxembourg, le 8 février 2007

### La BEI s'engage vers une meilleure prise de risque

La BEI déploie actuellement des efforts sur plusieurs fronts afin de permettre et encourager une plus grande prise de risques :

1. Afin de réaliser ses objectifs stratégiques, la BEI finance des projets en prenant plus de risques grâce à une révision de sa politique de risque de crédit. Celle-ci consiste, par exemple, à assouplir les conditions minimales d'acceptabilité des nouvelles opérations ou en réduisant les « security requirements ».

**La Banque adapte sa politique de crédit** et ses systèmes de notation des prêts et de tarification des risques, afin de soutenir des projets prioritaires en acceptant un profil de risque plus élevé. Les modifications apportées récemment aux lignes directrices de la politique de la Banque en matière de risques de crédit incluent *l'abaissement des exigences minimales de notation pour les banques, les entreprises et les collectivités locales, l'allongement de la durée des prêts pour les entreprises, l'élargissement des limites par contrepartie, la diminution des exigences en termes de gages financiers et l'assouplissement des conditions applicables aux nouvelles opérations de financement sur projet.*

2. Elle met également régulièrement à jour ses systèmes et paramètres d'évaluations des risques, résultant en une tarification plus près du marché.

En outre, **les systèmes de classement des prêts et de tarification des risques sont régulièrement mis à jour**, avec, en parallèle, une actualisation des probabilités de défaillances et des taux de recouvrement, ce qui s'est traduit par un *meilleur alignement de la tarification des prêts avec le marché* et un élargissement des possibilités de prise de risque pour la BEI.

3. Elle développe de nouveaux indicateurs permettant de suivre plus finement l'évolution de la prise de risque de la Banque.

Le plan d'affaires pluriannuel de la Banque comprend désormais s'est vu adjoindre un **nouvel indicateur** correspondant au pourcentage de nouvelles signatures à l'intérieur de l'Union qui entrent dans une catégorie de classement égale ou inférieure à B-, lequel complétera l'indicateur de qualité du portefeuille existant pour fournir une vision plus précise du profil de risque de l'activité de prêt.

4. Elle élabore de nouveaux instruments en collaboration avec des partenaires (banques, FEI, Commission, autres IFIs) permettant une répartition des risques reflétant mieux les compétences et les rôles de chacun.

**Élaboration de nouveaux instruments financiers.** En étroite coopération avec le secteur bancaire, le FEI et la Commission (en l'occurrence, au travers de *l'instrument de financement avec partage des risques*), la Banque met au point de nouveaux mécanismes porteurs de valeur ajoutée, sous la forme de prêts ou garanties, et d'autres instruments complexes impliquant une prise de risque plus élevée (en particulier en exploitant les possibilités offertes par le Mécanisme de financement structuré (MFS) en matière de financements mezzanine et d'emprunts obligataires à haut rendement pour les projets relevant de la recherche-innovation) ou de produits avec partage de risques à l'intention des PME.

5. Elle aligne sa gestion des risques sur les meilleures pratiques bancaires, en se conformant volontairement aux critères établis dans la directive européenne sur l'adéquation des propres.

En s'alignant de manière volontaire sur les recommandations du Comité de **Bâle** traduites dans la Directive européenne sur *l'adéquation des fonds propres*, et en développant un système d'évaluation interne de la notation de crédit de nos emprunteurs (« internal rating »), la Banque démontre sa volonté de suivre les meilleures pratiques bancaires en terme d'identification et de gestion des risques, de tarification et de reporting.

6. Elle développe un indicateur interne permettant de mesurer la contribution économique de ses opérations, en incluant de façon explicite le « coût » du risque.

La Banque développe un **Indicateur de Risque et de Rentabilité Interne (IRRI)** en complément des indicateurs de valeur ajoutée externe exprimant la contribution financière des opérations au surplus de la Banque, *tenant compte de la prise de risque de ces mêmes opérations*. L'IRRI est défini comme la différence entre la contribution du prêt associée à l'opération (revenu d'intermédiation plus credit risk pricing) et le coût (généralisé) de ce prêt (credit risk cost plus coûts administratifs).

Pour plus d'information, visiter le site de la BEI [www.bei.org](http://www.bei.org).

Contacts Presse : Bureau de presse: [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org), tél. : +352 43 79 21 00 ; Fax : +352 43 79 21 99  
Questions générales : Infodesk BEI, [info@bei.org](mailto:info@bei.org), tél. : +352 43 79 31 00 ; Fax : +352 43 79 31 99